

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS 1617-00-2009, 1618-00-2009 & 1619-00-2009

---

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, les règlements suivants :

**À sa séance du 23 novembre 2009 :**

- **Règlement 1617-00-2009** décrétant des travaux de réfection d'égout, de pavage et de trottoirs de béton rue Brillon, de Monseigneur-De Laval à Dupré et rue Dupré, de Brillon à Saint-Jean-Baptiste et autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ à cette fin.

**À sa séance du 14 décembre 2009 :**

- **Règlement 1618-00-2009** décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, de pavage, de bordures et trottoirs de béton et l'aménagement d'une piste cyclable à même la chaussée rue Champlain, entre les rues Verchères et Limoges et autorisant un emprunt de 1 830 000 \$ à cette fin.
- **Règlement 1619-00-2009** décrétant des travaux de réfection d'égout, de pavage et de bordures et l'aménagement d'une piste cyclable à même la chaussée rue Hôtel-de-Ville et autorisant un emprunt de 365 000 \$ à cette fin.

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 7 décembre 2009 pour le règlement 1617-00-2009 et le 11 janvier 2010 pour les règlements 1618-00-2009 et 1619-00-2009 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 3 février 2010.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 16 février 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.